

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **01 juin 2021**

Délibération n°2021-MAIRIE-025

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois de juin à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime (pouvoir de M RAMON et de M COMPAN-RICHARD), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

Absents excusés : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. PRATLONG). RAMON Guillaume (pouvoir à M. PRATLONG), VOLPELLIERRE Stéphanie

M COQUARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : CONVENTION D'UTILISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT RUE DES DOUGUES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec les usagers souhaitant utiliser une des 4 places de stationnement appartenant à la Commune Rue des Douges.

Nb de conseillers en exercice : 15  
Quorum : 5  
Présents : 12

- La durée est de une année calendaire renouvelable,
- Le loyer annuel dû par les usagers est fixé à 120€/an
- La concession est consentie à titre précaire et l'objet auquel elle se rapporte est inaliénable et imprescriptible,
- La commune décline toute responsabilité

Convocation le :  
26/05/2021

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention proposée et demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le projet de convention d'utilisation des places de stationnement Rue des Douges ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20210603-2021-MAIRIE-025-AI  
Date de télétransmission : 03/06/2021  
Date de réception préfecture : 03/06/2021